

## Politique de confidentialité CNA Hardy

### 1 À propos de la présente politique de confidentialité

- 1.1 La présente politique de confidentialité vous informe des conditions selon lesquelles CNA Hardy utilise vos données à caractère personnel lorsque vous visitez notre site internet, prenez contact avec nous, utilisez nos produits et services ou lorsque nous traitons vos données à caractère personnel à la suite de la souscription d'une assurance par l'un de nos clients (au Royaume-Uni, par le biais du *London Insurance Market*, du marché de la société ou, dans le cas du CICE, de divers marchés européens). Elle définit la manière avec laquelle nous collectons les données à caractère personnel vous concernant, leurs utilisations et la manière avec laquelle nous pouvons les partager.
- 1.2 Au Royaume-Uni, la présente politique doit être lue conjointement avec la [Déclaration d'information sur les principales utilisations](#) publiée par la *Lloyd's Market Association* (« **LMA** »), qui explique comment vos données à caractère personnel peuvent être traitées par les différents acteurs du marché de l'assurance lorsque l'assurance est souscrite par le biais du *London Insurance Market*.
- 1.3 La présente politique s'adresse aux utilisateurs de notre site internet, aux titulaires de police ou aux bénéficiaires assurés, aux bénéficiaires, aux courtiers, aux intermédiaires, aux réassureurs, aux agents de gestion, aux participants à nos événements ou aux destinataires de nos bulletins d'information et supports marketing, ainsi qu'à toute autre personne qui interagit avec nous dans le cadre de notre activité (désignés, ensemble, « **vous** »). La présente politique ne couvre pas les traitement de données à caractère personnel concernant notre personnel, ce dernier étant invité à se référer à notre politique de confidentialité relative aux employés figurant sur notre intranet.
- 1.4 Notre site internet peut contenir des liens vers d'autres sites internet exploités par d'autres entreprises. Si vous cliquez sur un lien qui vous redirige vers l'un de ces sites internet tiers, veuillez noter que ceux-ci disposent de leurs propres politiques de confidentialité. Nous ne sommes responsables ni de leurs politiques de confidentialité, ni de leur traitement de vos données à caractère personnel. Veuillez consulter ces politiques avant de leur communiquer des données à caractère personnel.

## 2 Qui nous sommes

2.1 CNA Hardy est une dénomination commerciale du groupe de sociétés qui comprend les entités suivantes :

- **CNA Insurance Company Limited** qui agit en tant que principal responsable du traitement dans le cadre de nos activités sur le marché de la société.
- **Hardy (Underwriting Agencies) Limited** qui est l'agent de gestion de Lloyds Syndicate 382, lorsque la garantie est mise en œuvre par Syndicate 382.
- **CNA Hardy International Services Limited** qui est un représentant désigné de CICL et un souscripteur de Hardy Underwriting Agencies Limited.
- **CNA Services (UK) Limited** qui effectue, entre autres, des vérifications des antécédents et des sanctions pour le compte des autres entités CNA.
- **CNA Insurance Company (Europe) S.A.** (« **CICE** ») qui assure la gestion back-office de base, le reste du traitement (par exemple, la souscription) étant assuré par des succursales individuelles (en fonction de la localisation du courtier et/ou de l'assuré).

2.2 Par souci de commodité, lorsque nous parlons de « **nous** », « **nos** » ou « **notre** », nous entendons chacune de ces sociétés dès lors qu'elle agit en qualité de responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Veuillez nous contacter aux coordonnées fournies dans la rubrique Nous Contacter si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur l'entité CNA Hardy qui traite vos données à caractère personnel en qualité de responsable du traitement.

2.3 Vous pouvez consulter <https://www.cnahardy.com/site-services/LegalEntityDetails> pour connaître l'ensemble des dénominations de nos entités et de nos succursales, ainsi que les coordonnées enregistrées correspondantes.

## 3 Données à caractère personnel que nous collectons vous concernant

3.1 En règle générale, nous sommes amenés à collecter des données à caractère personnel dans les cadres suivants :

- **Informations que vous nous communiquez vous concernant** : données à caractère personnel que vous nous communiquez lorsque vous utilisez notre site Web ou nos services, telles que vos nom, adresse électronique, numéro de téléphone et adresse personnelle.
- **Correspondance entre nous** : si vous nous contactez, nous conserverons généralement une trace de cette correspondance. Nous n'enregistrons pas les appels téléphoniques.

- **Utilisation du site internet, des réseaux sociaux et communication** : les pages du site internet [www.cnahardy.com](http://www.cnahardy.com) sont éditées par CNA Hardy et Investis Digital Limited (« **IDX** ») pour le compte de CNA Hardy. Lorsque vous visitez le site internet de CNA Hardy, nous recueillons des informations de base telles que l'origine du lien sur lequel vous avez cliqué pour accéder à notre site internet, le nom de domaine de votre fournisseur d'accès à Internet, l'adresse IP, les pages auxquelles vous avez accédé sur le site et les liens avec lesquels vous avez interagi sur le site. Investis Digital et Nous utilisons ces informations uniquement pour analyser l'utilisation de notre site internet afin de diriger nos améliorations, d'analyser quels contenus sont particulièrement appréciés par nos utilisateurs et de renseigner nos communications marketing. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre Politique en matière de cookies.
- **Informations résultant d'enquêtes ou avis sur nos produits / services** : lorsque vous avez choisi de répondre à des enquêtes que nous menons à des fins d'étude de marché ou pour examiner nos produits / services.
- **Informations à la suite de votre participation à l'un de nos événements ou de votre intérêt pour celui-ci** : comprenant vos coordonnées et les informations relatives à votre rôle dans le cadre des événements auxquels vous avez été invité(e), des événements auxquels vous avez assisté et tout commentaire que vous avez fait dans le cadre d'un événement.
- **Notre activité marketing** : nous conserverons une trace de vos préférences marketing, de tout support marketing que nous vous avons précédemment communiqué et de la manière dont vous avez interagi avec le contenu marketing que nous avons reçu.
- **Plateformes de réseaux sociaux** : nous pouvons recevoir des données à caractère personnel vous concernant lorsque vous interagissez avec nos contenus fournis sur les plateformes de réseaux sociaux. Nous recevons des statistiques d'embauche anonymisées fournies par LinkedIn, pour voir comment les utilisateurs de LinkedIn interagissent avec notre contenu. Ces informations ne permettent pas de vous identifier.

### **Données à caractère personnel supplémentaires collectées auprès des courtiers, souscripteurs et autres intermédiaires**

3.2 Lorsque vous êtes courtier, souscripteur ou autre intermédiaire, nous pouvons également collecter les données à caractère personnel supplémentaires suivantes :

- **Identifiants d'utilisateur et mots de passe** relatifs à votre utilisation de l'une des plateformes suivantes :
  - (i) nos plateformes de courtiers ;
  - (ii) Plateforme *Electronic Claim File* (« **ECF** ») de Lloyds ;

- (iii) les plateformes de marché PPL, WhiteSpace et PlacementHub ;
  - (iv) Schemeserve (plateforme de cotation et de conclusion de contrat) ;
  - (v) VIPR Système de gestion des bordereaux Intrali pour la souscription déléguée, la gestion des bordereaux et les informations de gestion ; et
  - (vi) Salesforce (à des fins de gestion de la relation client).
- **Obligations légales et contrôles d'éligibilité.** Nous procédons à des vérifications initiales en utilisant des services de vérification des antécédents tiers tels qu'applicables à votre juridiction (par exemple, Reg UK au Royaume-Uni). Ces vérifications peuvent porter sur des informations relatives à des condamnations et infractions pénales, par exemple en cas d'exigence dans le cadre de nos vérifications des acceptations commerciales, des aspects financiers (y compris des vérifications de crédit, si et dans la limite permise dans votre juridiction), de l'administration et de la lutte contre le blanchiment d'argent. Si nécessaire, nous pouvons procéder à des vérifications supplémentaires (y compris en utilisant le service tiers LexisNexis Bridger) concernant les personnes politiquement exposées et les listes de sanctions. Nous procéderons également parfois à des vérifications supplémentaires des médias défavorables ; et
  - À titre facultatif, des informations sur vos centres d'intérêt, vos loisirs et vos préférences (par exemple, quels types d'événements sont susceptibles de vous intéresser).

**Données à caractère personnel complémentaires collectées en lien avec les preneurs d'assurance, les assurés et les membres du personnel des assurés**

3.3 Si vous êtes un preneur d'assurance, un assuré ou un membre du personnel d'un assuré, nous pouvons également collecter les données à caractère personnel supplémentaires suivantes dans le cadre de :

- **Nos obligations légales et contrôles d'éligibilité.** Nous procédons à des vérifications initiales en utilisant un service tiers tel qu'applicable à votre juridiction (par exemple, Reg UK au Royaume-Uni). Ces vérifications peuvent porter sur des informations relatives à des condamnations et infractions pénales, par exemple en cas d'exigence dans le cadre de nos vérifications des acceptations commerciales, des aspects financiers (y compris des vérifications de crédit), de l'administration et de lutte contre le blanchiment d'argent. Si nécessaire, nous pouvons procéder à des vérifications supplémentaires (y compris en utilisant le service tiers LexisNexis Bridger) concernant les personnes politiquement exposées et les listes de sanctions. Nous procéderons également parfois à des vérifications supplémentaires des médias défavorables ;

- **Notre évaluation de vos besoins en assurance et du risque assuré.** La nature exacte des données à caractère personnel collectées à ce titre dépendra de celle de la garantie que vous souhaitez ou avez souscrite auprès de nous ; et
- **Notre remise de devis et/ou de polices d'assurance.** Nous traitons les informations relatives aux devis dont vous êtes destinataire et aux polices que vous souscrivez.

### **Données à caractère personnel supplémentaires collectées en lien avec les bénéficiaires et les membres du personnel des bénéficiaires**

3.4 Si vous êtes un bénéficiaire (ou un membre du personnel d'un bénéficiaire), nous pouvons également collecter les données à caractère personnel supplémentaires suivantes (dans la mesure autorisée par les lois applicables dans votre juridiction) dans le cadre de :

- **La communication par notre client des détails relatifs au sinistre et à notre évaluation de celui-ci.** Les données à caractère personnel que nous collectons à cette fin dépendront de la nature de la garantie d'assurance et de celle du sinistre lui-même. Selon la nature de la garantie proposée, ces données peuvent comprendre :
  - (i) Si cela est conforme à la législation locale, des identifiants uniques tels qu'un numéro de sécurité sociale et/ou un numéro d'assurance maladie, un numéro de paie et/ou des informations fiscales ;
  - (ii) Des renseignements démographiques lorsque ceux-ci sont utiles à la demande d'indemnisation, tels que l'âge, l'état civil, le genre ;
  - (iii) Des informations relatives à l'emploi telles que le profil de travail, les informations relatives au salaire et aux avantages sociaux, le parcours professionnel, les avantages sociaux, le type de poste, la date de cessation d'emploi/de départ à la retraite ;
  - (iv) Le cas échéant (par exemple, s'agissant de sinistres relatifs à des dommages corporels tels que des accidents ou fautes professionnelles médicales), certaines informations de santé, à savoir, notamment, des catégories spécifiques de données à caractère personnel comme des renseignements sur votre état de santé, vos dossiers médicaux et des évaluations médicales ;
  - (v) Des informations financières (lorsque la loi l'autorise et conformément à la loi applicable) telles que l'historique de crédit, toute ordonnance judiciaire ou faillite, les coordonnées de carte de paiement, les coordonnées bancaires, les déductions, les paiements de primes, la réception ou le droit de recevoir des prestations de l'État ;
  - (vi) Des informations relatives aux casiers judiciaires telles que l'existence d'infractions pénales ou (subsidièrement, si ces informations sont utiles à la garantie et/ou à un

sinistre) d'infractions pénales présumées ou la confirmation de casiers judiciaires vierges (par exemple, en ce qui concerne la garantie des Administrateurs et Dirigeants) lorsque la loi l'autorise et conformément à la loi applicable ; et

(vii) Des informations relatives à l'âge, au handicap, à l'ethnie, à l'orientation sexuelle, à l'état civil, etc. (uniquement lorsque cela est strictement nécessaire et l'autorisent les lois anti-discrimination applicables, y compris, notamment :

(A) en Belgique, la loi contre le racisme du 30 juillet 1981 et la loi contre la discrimination entre les femmes et les hommes du 10 mai 2007 ;

(B) au Danemark, la loi sur l'interdiction de la discrimination sur le marché du travail (telle que complétée par la loi danoise sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes) et, en ce qui concerne le genre, en particulier, la loi danoise sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes;

(C) en Allemagne, la loi générale sur l'égalité de traitement ;

(D) en Italie, le décret législatif n° 198/2006 sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et le décret législatif n° 286/1998 sur l'immigration et le statut juridique des étrangers ;

(E) au Luxembourg, le Code du travail et le Code pénal ;

(F) aux Pays-Bas, la loi générale sur l'égalité de traitement (*Algemene wet gelijke behandeling*) et la loi sur l'égalité de traitement des personnes handicapées et malades chroniques (*Wet gelijke behandeling op grond van handicap of chronische ziekte*);

(G) au Royaume-Uni, l'*Equality Act* de 2010 ; et/ou

(viii) le cas échéant, des informations syndicales utiles, le cas échéant, à votre garantie (par exemple pour la garantie relative à la responsabilité en matière de pratiques professionnelles).

- **Détails factuels et preuves du sinistre.** Il s'agit de justificatifs que nous traitons pour examiner la validité et la valeur d'une déclaration de sinistre. Ces informations peuvent inclure des preuves documentaires et/ou des rapports d'expertise de tiers (par exemple, des autorités gouvernementales telles que le portail du ministère de la Justice pour les sinistres liés aux accidents corporels (*injury portal for casualty claims*) au Royaume-Uni).

3.5 **Données à caractère personnel de tiers.** Vous pouvez parfois nous fournir des données à caractère personnel de tiers, telles que des informations sur la personne de votre choix à contacter en cas d'urgence, votre conjoint, votre représentant (par exemple, une personne à laquelle vous

avez donné procuration), vos parents proches, vos personnes à charge et/ou vos bénéficiaires (et c'est généralement le seul contexte dans lequel nous pouvons traiter les données à caractère personnel d'enfants non bénéficiaires). Les données à caractère personnel des enfants ne seront traitées qu'en cas de stricte nécessité. Par exemple, si nous devons prendre en compte les frais de vos personnes à charge ou si un enfant est impliqué dans une déclaration de sinistre pour préjudice corporel. Vous devez fournir à ces personnes une copie de la présente politique de confidentialité avant de nous divulguer leurs données à caractère personnel, afin de vous assurer qu'elles comprennent que ces données nous ont été communiquées et qu'elles ont été informées de la manière dont nous utiliserons leurs données à caractère personnel.

#### **4 Conséquences d'un défaut de communication de données à caractère personnel obligatoires.**

- 4.1 Si vous choisissez de ne pas communiquer vos données à caractère personnel (ou d'autoriser leur communication par un tiers), nous pouvons résilier ou refuser la garantie, décliner une déclaration de sinistre ou rompre notre relation commerciale avec vous. Nous avons parfois besoin de collecter et d'utiliser vos données à caractère personnel pour conclure un contrat avec vous ou pour exécuter nos obligations au titre d'un contrat conclu avec vous, ou du fait que la loi nous oblige à collecter ces données à caractère personnel. Si vous ne nous fournissez pas ces informations, nous pourrions ne pas être en mesure de conclure un contrat avec vous, de l'exécuter ou de vous fournir des biens ou services. Dans ce cas, il se peut que nous soyons contraints de mettre fin au contrat ou au service mis en place entre vous et nous, ce dont nous vous informerons le cas échéant.

#### **5 Sources des données à caractère personnel**

- 5.1 Nous pouvons collecter des données à caractère personnel directement auprès de vous. Dans d'autres cas, sous réserve qu'elles soient conformes aux règles applicables en matière de secret professionnel (notamment, le cas échéant, si votre consentement a été obtenu), nous les collecterons auprès des sources identifiées ci-dessous :

##### **Courtiers, souscripteurs et autres intermédiaires**

- les sites internet publics et les sites internet des intermédiaires eux-mêmes ; et/ou
- Accords cadre (*Panel agreements*).

##### **Souscripteurs, assurés et membres du personnel des assurés**

- Le courtier en assurance ou tout autre intermédiaire que vous ou votre assureur avez désigné ; et/ou

- D'autres acteurs du marché de l'assurance (tel qu'exposé dans la [Déclaration d'information sur les principales utilisations](#)). Par exemple, Lloyds peut partager certaines données à caractère personnel avec nous afin que nous puissions confirmer si nous fournissons une garantie.

### **Bénéficiaires et membres du personnel des bénéficiaires**

5.2 À condition qu'elles soient conformes aux règles applicables en matière de secret professionnel et plus généralement dans la mesure permise par les lois applicables, nous pouvons également collecter des informations vous concernant auprès d'autres sources. À titre d'exemple :

- le courtier en assurance ou tout autre intermédiaire que vous ou votre assureur avez désigné ;
- votre employeur, si nous fournissons une garantie d'assurance à votre employeur ou à une entité qui conclut un contrat avec vous ;
- les membres de votre famille ou votre représentant personnel (par exemple, une personne à laquelle vous avez donné une procuration) ;
- les agences de référence de crédit (par exemple, en Belgique, les Centrales des crédits, en France, les Centrales des crédits et aux Pays-Bas, *Kredietcentrales*) ;
- les bases de données anti-fraude, listes de sanctions, jugements des tribunaux et, lorsque notre Unité des enquêtes spéciales a des motifs de penser qu'une déclaration de sinistre pourrait être frauduleuse, d'autres bases de données pertinentes ;
- des agences gouvernementales telles que le registre électoral ouvert et/ou le *HMRC* au Royaume-Uni ou le Service public fédéral Finances (SPF Finances en français et FOD Financiën en néerlandais) ; et/ou
- les parties, y compris l'autre partie au sinistre (demandeur / défendeur), les témoins, les experts (y compris les experts médicaux), les experts en sinistres, les conseillers juridiques et les chargés du suivi des sinistres.

## **6 Pourquoi utilisons-nous vos données à caractère personnel ?**

6.1 Les finalités pour lesquelles nous traitons vos données à caractère personnel dépendront de votre relation avec nous (par exemple, si vous êtes assuré, bénéficiaire, courtier, intermédiaire ou contact professionnel). Veuillez consulter chacun des tableaux ci-dessous qui vous sont applicables, afin de comprendre les finalités pour lesquelles nous utilisons vos données à caractère personnel et la base légale sur laquelle nous procédons au traitement des données à caractère personnel à cette fin.

6.2 De plus amples informations sur les données à caractère personnel collectées dans le cadre de services spécifiques peuvent vous être communiquées dans des politiques de confidentialité distinctes et propres à ces services.

### 6.3 Traitement à des fins commerciales générales

<b>Objet</b>	<b>Base légale du traitement</b>
<p><b>Correspondance avec vous.</b> Y compris les communications relatives à notre site internet, nos services ou exigences de services, nos événements et tout commentaire ou réclamation.</p>	<p>Lorsque vous êtes une personne directement assurée, <b>l'exécution d'un contrat</b> (police d'assurance) – dans la mesure où la correspondance échangée avec vous fait partie de l'exécution du contrat.</p> <p>Par ailleurs, pour des <b>intérêts légitimes</b>, à savoir communiquer avec nos assurés, bénéficiaires d'assurance, courtiers, intermédiaires, prestataires de services et régulateurs.</p>
<p><b>Administration de notre activité.</b> Y compris le traitement destiné à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fournir nos services ;</li><li>• Exercer nos activités et gérer et développer nos relations ; et</li><li>• Mettre à jour et maintenir nos systèmes et plateformes (y compris la prévention des perturbations, le dépannage, la surveillance et l'analyse nécessaires à la détection des codes/acteurs malveillants).</li></ul>	<p>Lorsque vous êtes une personne directement assurée, <b>l'exécution d'un contrat</b> (police d'assurance) – pour fournir nos services dans le cadre de l'exécution du contrat.</p> <p>Par ailleurs, pour des <b>intérêts légitimes</b>, à savoir fournir nos services et assurer la sécurité et la résilience de nos systèmes et plateformes.</p>
<p><b>Contrôle et gestion des risques.</b> Nous procédons à des vérifications pour évaluer nos clients et fournisseurs potentiels.</p>	<p>Lorsque vous êtes une personne directement assurée, <b>l'exécution d'un contrat</b> (police d'assurance) – pour mener nos processus de vérification et de gestion des risques dans le cadre de l'exécution du contrat.</p> <p><b>Obligation légale</b> – dans la mesure où notre traitement porte sur une obligation légale à laquelle nous sommes tenus de nous conformer, à savoir nos obligations légales/réglementaires en matière de vérifications AML/KYC. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• en Belgique, la Loi belge anti-blanchiment du 18 septembre 2017 ;</li><li>• au Danemark, la Loi anti-blanchiment</li><li>• en France, le Code monétaire et financier ;</li><li>• en Allemagne, la Loi sur le blanchiment d'argent ;</li><li>• en Italie, le Décret législatif n° 231/2007 et le Décret législatif n° 209/2005, le Code italien des assurances) ;</li><li>• au Luxembourg, la Loi contre le blanchiment de capitaux et contre le terrorisme du 12 novembre 2004 (lorsque le traitement concerne des sociétés d'assurance liées aux investissements) et la Loi danoise sur les compagnies d'assurance ; et</li><li>• aux Pays-Bas, la Loi sur les sanctions de 1977.</li></ul> <p>Par ailleurs, pour des <b>intérêts légitimes</b>, à savoir la gestion des risques conformément à nos obligations légales et à nos politiques internes.</p> <p>Dans la mesure où des catégories particulières de données à caractère personnel ou des données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et/ou à des infractions sont traitées à cette fin (par exemple, des informations relatives à des personnes politiquement exposées ou à des sanctions), nous nous appuyons sur la nécessité pour des <b>motifs d'intérêt public important</b> (détection et prévention de la fraude), sauf dans la juridiction suivante :</p> <p><b><u>Belgique</u></b></p>

**Amélioration et développement de notre activité.** Cela inclut le traitement (dont l'analyse des données, la modélisation et la comparaison) destiné à :

- améliorer la qualité, le contenu et la pertinence de nos communications et services [en suivant vos interactions avec cette communication, par exemple si vous recevez, ouvrez ou cliquez sur un lien dans une communication par courriel] ;
- comprendre les besoins et les intérêts de nos clients ;
- procéder à une analyse des tendances et à une segmentation du marché (y compris à des fins marketing) ;
- mener des opérations d'analyse du marché (par exemple, exiger de notre équipe de souscription qu'elle fournisse des informations générales relatives à des postes ou secteurs d'assurance en particulier) ; et/ou
- personnaliser nos services ou notre communication en fonction des profils que nous vous avons appliqués. Nous traitons automatiquement certaines de vos données à caractère personnel, y compris vos interactions avec nous (comme la fréquence à laquelle vous consultez un produit ou une page) et les services que vous avez achetés ou consultés, afin de créer un profil vous concernant. Ces profils peuvent être utilisés pour personnaliser nos services, informer nos pratiques marketing et/ou dans le cadre de la détection et de la prévention des menaces de sécurité/fraudes.

**Intérêts légitimes** – améliorer nos produits et services et mieux comprendre notre clientèle.

**Finalités légales et réglementaires.** Dont le traitement dans le cadre de l'intégration de nos clients, de l'acceptation commerciale, de la détection des fraudes et des procédures d'administration des sinistres :

- afin de se conformer et d'évaluer le respect des lois, règles et réglementations applicables, ainsi que des politiques et procédures internes (par exemple, nos obligations en matière de connaissance du client (*know your customer*), de sanctions commerciales et de lutte contre le blanchiment d'argent) ;
- prévenir et détecter la fraude et/ou toute autre activité délictuelle ou infraction ;
- obtenir et mettre à jour des informations de crédit auprès des agences de référencement de crédit dans la juridiction concernée telle qu'identifiée ci-dessus (nous procédons à des vérifications de crédit avant d'assurer un risque lorsque cela est autorisé dans la juridiction concernée) ; et/ou
- établissement et traitement des réclamations en justice.

**Obligation légale** – pour nous conformer à nos obligations légales/réglementaires, dans la mesure où notre traitement porte sur une obligation légale, nous nous appuyons sur la nécessité de nous conformer à une obligation légale. À titre d'exemple :

- en Belgique, la Loi belge anti-blanchiment du 18 septembre 2017 et la Loi belge sur les assurances du 4 avril 2014 ;
- au Danemark, la Loi danoise contre le blanchiment d'argent, la Loi danoise sur les compagnies d'assurance, les contrats de crédit danois (en lien avec les informations de crédit), la Loi danoise sur les contrats d'assurance (en lien avec les réclamations en justice) ;
- en France, le Code monétaire et financier, le Code des assurances (dans le cadre des procédures de gestion des sinistres) et l'art. L.123-22 du Code de commerce (en lien avec les données comptables),
- en Allemagne, la Loi sur le contrôle des assurances ;
- en Italie, le Code italien des assurances (209/2005) ;
- au Luxembourg, la Loi contre le blanchiment et le terrorisme du 12 novembre 2004, la Loi relative au secteur des assurances du 7 décembre 2015, le Code pénal, le Code du travail et la loi relative au contrat d'assurance du 27 juillet 1997 ;
- aux Pays-Bas, la Loi sur la surveillance financière et le code civil néerlandais ; et
- au Royaume-Uni, le *UK Insurance Act* de 2015.

Par ailleurs, nous nous appuyons **sur des intérêts légitimes** (pour exercer nos droits légaux et respecter nos obligations réglementaires).

En cas de traitement de catégories particulières de données à caractère personnel, la base juridique du traitement est la **constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice**.

Lorsque nous effectuons des contrôles de Personnes politiquement exposées (« **PPE** ») et/ou de sanctions, cela

---

---

peut nécessiter le traitement de données à caractère personnel relatives à des infractions et condamnations pénales, à des sanctions ou à des opinions politiques (selon le cas), nous nous appuyons sur la nécessité pour des **motifs d'intérêt public important** (demandes d'indemnisation, mesures anti-fraude et/ou respect des lois applicables, en particulier au Royaume-Uni, du *Anti-Money Laundering Act* et, au Danemark, de l'article 8(1)(3) de la Loi danoise sur la protection des données), et des réglementations équivalentes, sauf dans la juridiction suivante :

**Pays-Bas**

Exception pertinente en vertu de la loi néerlandaise de transposition du RGPD.

---

**Soutien aux entreprises.** Dont les services de conseil, bancaires, juridiques, d'assurance, d'audit et comptables, sous réserve du droit applicable et de l'obtention de tout consentement requis en application de la loi sur le secret professionnel.

**Intérêts légitimes** – bénéficier d'un soutien professionnel dans le cadre de notre activité et respecter nos obligations légales et nos politiques internes.

**Obligation légale**- respecter une obligation légale et/ou réglementaire, lorsque le traitement se rapporte à une activité requise par la loi. À titre d'exemple :

- en Belgique, la Loi belge anti-blanchiment ;
  - au Danemark, la Loi sur les compagnies d'assurance, la Loi sur les déclarations fiscales et la Loi sur la tenue de compatibilité ;
  - en France, le Code de commerce (documents comptables uniquement) ;
  - en Allemagne, le Code de commerce et le Code général des impôts ;
  - en Italie, le Code civil italien ; et
  - au Luxembourg, la Loi sur le secteur des assurances du 7 décembre 2015 (en ce qui concerne l'audit et les comptes annuels) et la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ; et la Loi sur les comptes annuels du 19 décembre 2002 (comptes annuels uniquement).
- 

**Enquêter sur les plaintes ou les soupçons de non-conformité à la loi, aux obligations réglementaires ou à nos politiques, procédures, conditions générales.**

**Obligations légales** lorsque l'enquête est prévue par la loi. À titre d'exemple :

- en Belgique, la Loi belge anti-blanchiment du 18 septembre 2017 ; et
- au Danemark, la Loi sur les compagnies d'assurance et la Loi consolidée sur l'environnement professionnel ;
- en Allemagne, la Loi sur le contrôle des assurances ;
- en Italie, le règlement IVASS n°24/2008 ;
- au Luxembourg, la Loi sur le secteur des assurances du 7 décembre 2015 et la Loi sur le contrat d'assurance du 27 juillet 1997 ;
- aux Pays-Bas, la Loi sur la surveillance financière et le code civil néerlandais.

Par ailleurs, **intérêts légitimes** – pour protéger notre activité et gérer nos relations.

---

**Établissement et traitement des réclamations en justice.**

**Intérêts légitimes** – pour vérifier et/ou exercer nos droits légaux.

Lorsque cela nécessite le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations, nécessité de **la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.**

---

**Finalités décrites dans notre politique en matière de cookies.**

**Intérêts légitimes** – en ce qui concerne les cookies « strictement nécessaires ».

**Consentement** – pour tous les autres cookies.

---

<p><b>Restructuration de notre activité.</b> Y compris dans le cadre de réorganisations internes, de cession d'entreprises, de transferts, de fusions et acquisitions (et de la planification, de l'administration et de la négociation de ces opérations).</p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – transférer les portefeuilles d'activités ou restructurer ou céder notre activité.</p>
<p><b>Gestion de la relation et ciblage des événements.</b> Dont la tenue d'un registre des invités et des participants et l'enregistrement de tout commentaire propre à l'événement.</p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – élaborer un programme d'événements qui sert nos partenaires / courtiers.</p>
<p><b>Marketing.</b> Pour communiquer avec vous afin de vous fournir des informations sur les services, produits et/ou événements susceptibles de vous intéresser par courriel, téléphone, réseaux sociaux.</p>	<p>Nous nous appuyons sur les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction.</p> <p><b><u>Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni</u></b></p> <p><b>Intérêts légitimes</b> – pour mieux comprendre vos intérêts et vous informer des produits et services proposés par CNA Hardy.</p> <p><b><u>Danemark, Italie, Pays-Bas</u></b></p> <p><b>Consentement.</b></p>
<p><b>Réseaux sociaux.</b> Nous pouvons utiliser vos données à caractère personnel pour mener des campagnes publicitaires sur les plateformes de réseaux sociaux telles que LinkedIn et YouTube afin de fournir des informations sur les services à venir ou les nouveaux produits et de nous assurer que vous ne recevez que des publicités pertinentes concernant nos produits et services.</p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – pour vous informer des produits et services proposés par CNA Hardy, sauf disposition contraire de notre politique en matière de cookies, sauf dans la juridiction suivante :</p> <p><b><u>France</u></b></p> <p><b>Consentement.</b></p>

## 6.4 Traitement à des fins de réclamation

<i>Finalité</i>	<i>Base légale du traitement</i>
<p><b>Évaluation des aspects d'une déclaration de sinistre et/ou des justificatifs à l'appui y afférents – entreprises clientes.</b> Cela peut concerner votre emploi ou votre statut professionnel (donnant lieu à l'obligation de traiter des données à caractère personnel relatives à l'appartenance syndicale) ; votre état de santé (exigeant de traiter des données médicales) ou tout événement inscrit au casier judiciaire que vous pourriez avoir ou toute infraction présumée que vous pourriez avoir commise (exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations).</p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – pour évaluer les déclarations de sinistre de manière efficace et conformément au droit applicable, sauf dans la juridiction suivante :</p> <p><b><u>Italie</u></b></p> <p><b>Exécution d'un contrat</b> (police d'assurance) – pour fournir nos services dans le cadre de l'exécution du contrat.</p> <p>Lorsque cela nécessite le traitement de <b>catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations</b>, les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction :</p> <p><b><u>Belgique, France, Allemagne et Italie</u></b></p> <p><b>Consentement.</b></p> <p><b><u>Danemark</u></b></p> <p>Nécessité pour des <b>motifs d'intérêt public important.</b></p> <p>Nécessaire afin de respecter les <b>intérêts légitimes</b> (article (8)(1)(2) de la Loi danoise sur la protection des données) (<i>données relatives aux infractions pénales et/ou aux condamnations uniquement</i>).</p> <p><b><u>Luxembourg et Royaume-Uni</u></b></p> <p>Nécessité pour des <b>motifs d'intérêt public important</b> (demandes d'indemnisation).</p> <p><b><u>Pays-Bas</u></b></p>

---

Nous veillerons à ce qu'une exception prévue par la Loi néerlandaise de transposition du RGPD puisse être invoquée.

Par exemple, s'agissant du traitement des données médicales, nous nous appuyons généralement sur l'exception applicable aux assureurs pour :

- (i) évaluer le risque assuré, à condition que vous ne vous soyez pas opposé au traitement ; ou
- (ii) exécuter le contrat d'assurance ou aider à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons nous appuyer sur votre consentement exprès pour traiter des catégories particulières de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations.

---

**Évaluation des aspects d'une déclaration de sinistre et/ou des preuves à l'appui d'une déclaration de sinistre – personnes directement assurées.** Cela peut concerner votre emploi ou votre statut professionnel (exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à l'appartenance syndicale) ; votre état de santé (exigeant de traiter des données médicales) ou tout événement inscrit au casier judiciaire que vous pourriez avoir ou toute infraction présumée que vous pourriez avoir commise (exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations).

**Exécution d'un contrat** (police d'assurance) – nécessaire à l'exécution de services dans le cadre de l'exécution du contrat.

Lorsque cela nécessite le traitement de **catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations**, nous nous appuyons sur les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction :

**Belgique, France, Allemagne & Italie**

**Consentement.**

**Danemark**

Nécessaire afin de respecter les **intérêts légitimes** (article (8)(1)(2) de la Loi danoise sur la protection des données) (*données relatives aux infractions pénales et/ou aux condamnations uniquement*).

Nécessaire à la constitution d'une réclamation en justice (*données médicales uniquement*).

**Luxembourg et Royaume-Uni**

Nécessité pour des **motifs d'intérêt public important** (demandes d'indemnisation).

**Pays-Bas**

Nous veillerons à ce qu'une exception prévue par la Loi néerlandaise de transposition du RGPD puisse être invoquée.

Par exemple, s'agissant du traitement des données médicales, nous nous appuyons généralement sur l'exception applicable aux assureurs pour :

- (i) évaluer le risque assuré, à condition que vous ne vous soyez pas opposé au traitement ; ou
- (ii) exécuter le contrat d'assurance ou aider à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons nous appuyer sur votre consentement exprès pour traiter des catégories particulières de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations.

---

**Identification des bénéficiaires réels ou potentiels dans le cadre d'une déclaration de sinistre.** Cela peut inclure le traitement de données à caractère personnel relatives aux conjoints et aux personnes à charge des personnes assurées, par exemple.

**Intérêts légitimes** – gérer les réclamations de manière efficace et conformément au droit applicable.

---

**Administration des déclarations de sinistres.** Y compris l'émission du paiement aux bénéficiaires.

**Intérêts légitimes** – gérer les réclamations de manière efficace et conformément au droit applicable.

**Obligation légale**

---

	<p>Dans la mesure où notre traitement porte sur une obligation légale, nous nous appuyons sur la nécessité de nous conformer à une obligation légale. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au Danemark, la Loi sur les contrats d'assurance ;</li> <li>• en France, le Code des assurances (qui s'appliquera pour tout paiement direct et au contrat au titre duquel le paiement est effectué) ;</li> <li>• en Allemagne, la Loi sur les contrats d'assurance ;</li> <li>• en Italie, le Code civil italien ;</li> <li>• au Luxembourg, la Loi sur le secteur des assurances du 7 décembre 2015 et la Loi sur le contrat d'assurance du 27 juillet 1997 ; et</li> <li>• aux Pays-Bas, le Code civil néerlandais.</li> </ul>
<p><b>Garantie de réassurance.</b></p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – pour obtenir une garantie appropriée qui tienne compte de la nature et de l'étendue du risque.</p> <p>Lorsque cela nécessite le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations, les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction :</p> <p><b><u>Belgique, France, Allemagne &amp; Italie</u></b></p> <p>Consentement.</p> <p><b><u>Danemark</u></b></p> <p>Nécessité pour des raisons d'<b>intérêt public significatif</b>.</p> <p>Nécessité afin de respecter les <b>intérêts légitimes</b> (article (8)(1)(2) de la Loi danoise sur la protection des données) (<i>données relatives aux infractions pénales et/ou aux condamnations uniquement</i>).</p> <p><b><u>Pays-Bas</u></b></p> <p>Nous veillerons à ce qu'une exception prévue par la Loi néerlandaise de transposition du RGPD puisse être invoquée.</p> <p>Par exemple, s'agissant du traitement des données médicales, nous nous appuyerons généralement sur l'exception applicable aux assureurs pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) évaluer le risque assuré, à condition que vous ne vous soyez pas opposé au traitement ; ou</li> <li>(ii) exécuter le contrat d'assurance ou aider à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.</li> </ul> <p>Dans certains cas, nous pouvons nous appuyer sur votre consentement exprès pour traiter des catégories particulières de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations.</p> <p><b><u>Royaume-Uni et Luxembourg</u></b></p> <p>Nécessité pour des <b>motifs d'intérêt public important</b> (demandes d'indemnisation).</p>
<p><b>Audit externe de / par les réassureurs.</b></p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – exécution d'un contrat de réassurance afin d'assurer une garantie adéquate et de maintenir la flexibilité nécessaire dans la mise en jeu de la garantie.</p>
<p><b>Garantie de coassurance.</b></p>	<p><b>Intérêts légitimes</b> – collaborer avec d'autres assureurs pour mettre en place une garantie appropriée tenant compte de la nature et de l'étendue du risque.</p>

## 6.5 Traitement à des fins d'assurance, de souscription et/ou de réassurance

*Finalité*

*Base légale du traitement*

---

**Devis et mise en place : clients entreprises.** Cela comprend :

- l'évaluation des risques à couvrir, l'évaluation des besoins en assurance et l'adéquation avec la police/prime appropriée ; et
- La mise en place de votre organisation en tant que client, y compris les fraudes éventuelles, les sanctions, les contrôles de crédit et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Cela peut concerner votre emploi ou votre statut professionnel (potentiellement, le cas échéant, par exemple dans le cadre d'une réclamation en matière d'emploi, exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à l'appartenance syndicale) ; votre état de santé (exigeant de traiter des données médicales) ou tout événement inscrit au casier judiciaire que vous pourriez avoir ou toute infraction présumée que vous pourriez avoir commise (exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations).

**Intérêts légitimes** – comprendre vos exigences de garantie et fixer le prix de notre offre en conséquence.

Lorsque cela nécessite le traitement de **catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations**, nous nous appuyons sur les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction :

**Belgique, France, Allemagne et Italie**

**Consentement.**

**Danemark**

Nécessaire afin de respecter les **intérêts légitimes** (article (8)(1)(2) de la Loi danoise sur la protection des données) (*données relatives aux infractions pénales et/ou aux condamnations uniquement*).

**Pays-Bas**

Nous veillerons à ce qu'une exception prévue par la Loi néerlandaise de transposition du RGPD puisse être invoquée.

Par exemple, s'agissant du traitement des données médicales, nous nous appuyons généralement sur l'exception applicable aux assureurs pour :

- (i) évaluer le risque assuré, à condition que vous ne vous soyez pas opposé au traitement ; ou
- (ii) exécuter le contrat d'assurance ou aider à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons nous appuyer sur votre consentement exprès pour traiter des catégories particulières de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations.

**Luxembourg et Royaume-Uni**

Nécessité pour des **motifs d'intérêt public important** (demandes d'indemnisation).

---

**Devis et mise en place : personnes directement assurées.** Cela comprend :

- l'évaluation des risques à couvrir, l'évaluation des besoins en assurance et l'adéquation avec la police/prime appropriée ;
- Votre mise en place en tant que client, y compris les fraudes éventuelles, les sanctions, les contrôles de crédit et de lutte contre le blanchiment d'argent.
- L'évaluation des risques à couvrir et l'adéquation avec la police/prime appropriée ; et
- Perception de la prime.

Cela peut concerner votre emploi ou votre statut professionnel (potentiellement, le cas échéant, par exemple dans le cadre d'une réclamation en matière d'emploi, exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à l'appartenance syndicale) ; votre état de santé (exigeant de traiter des données médicales) ou tout événement inscrit au casier judiciaire que vous pourriez avoir ou toute infraction présumée que vous pourriez avoir commise (exigeant de traiter des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations).

**Exécution d'un contrat** (police d'assurance) – nécessaire à la conclusion d'un contrat et ultérieurement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Lorsque cela nécessite le traitement de **catégories particulières de données à caractère personnel et/ou de données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations**, nous nous appuyons sur les bases légales suivantes en fonction de votre juridiction :

**Belgique, France, Allemagne et Italie**

**Consentement.**

**Danemark**

Nécessaire afin de respecter les **intérêts légitimes** (article (8)(1)(2) de la Loi danoise sur la protection des données) (*données relatives aux infractions pénales et/ou aux condamnations uniquement*).

**Pays-Bas**

Nous veillerons à ce qu'une exception prévue par la Loi néerlandaise de transposition du RGPD puisse être invoquée.

Par exemple, s'agissant du traitement des données médicales, nous nous appuyons généralement sur l'exception applicable aux assureurs pour :

- (i) évaluer le risque assuré, à condition que vous ne vous soyez pas opposé au traitement ; ou

- 
- (ii) exécuter le contrat d'assurance ou aider à la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons nous appuyer sur votre consentement exprès pour traiter des catégories particulières de données à caractère personnel et/ou des données à caractère personnel relatives à des infractions pénales et/ou des condamnations.

**Luxembourg et Royaume-Uni**

Nécessité pour des **motifs d'intérêt public important** (demandes d'indemnisation).

---

**Identification des bénéficiaires réels ou potentiels d'une police d'assurance.** Cela peut inclure le traitement de données à caractère personnel relatives aux conjoints et aux personnes à charge des personnes assurées, par exemple.

**Intérêts légitimes** – comprendre quelles personnes bénéficient de la garantie.

**Renouvellements.** Cela comprend :

- Contacter l'assuré / le preneur d'assurance pour renouveler la police d'assurance ; et
- Évaluer les risques à couvrir et l'adéquation à la police/prime appropriée.

Pour les personnes directement assurées, **l'exécution d'un contrat.**

Dans le cas contraire, **intérêts légitimes** – proposer de renouveler la garantie.

---

## 7 Profilage

7.1 Lors du calcul des primes d'assurance, nous pouvons comparer vos données à caractère personnel avec les moyennes du secteur, en utilisant Schemeserve (plateforme de tiers de devis et de souscription). Vos données à caractère personnel peuvent également être utilisées pour créer les moyennes du secteur par la suite. C'est ce que l'on appelle le profilage et permet de s'assurer que les primes reflètent le risque. Nous utilisons également le profilage pour comprendre les tendances liées à la fraude. Lorsque des catégories particulières de données à caractère personnel (et/ou des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions) sont pertinentes pour votre garantie ou votre déclaration de sinistre, celles-ci peuvent également être utilisées à des fins de profilage, lorsque cela est autorisé dans votre juridiction. À titre d'exemple :

- les informations relatives à la santé dans le cadre de la garantie des dommages corporels ;
- les données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions dans le cadre de la garantie des Administrateurs et Dirigeants ; et
- les détails relatifs à l'âge, au handicap, à l'ethnie, à l'orientation sexuelle, à l'état civil, etc. (uniquement lorsque cela est strictement nécessaire) tels que définis par la loi anti-discrimination applicable (par exemple, au Royaume-Uni, l'*Equality Act* de 2010) ;
  - (i) en Belgique, la Loi contre le racisme du 30 juillet 1981 et la loi contre la discrimination entre les femmes et les hommes du 10 mai 2007 ;
  - (ii) au Danemark, la Loi sur l'interdiction de la discrimination sur le marché du travail) ;
  - (iii) en Allemagne, la Loi générale sur l'égalité de traitement ;

- (iv) en Italie, le Décret législatif n° 198/2006 sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
  - (v) au Luxembourg, le Code du travail et le Code pénal ;
  - (vi) aux Pays-Bas, la Loi générale sur l'égalité de traitement et la Loi sur l'égalité de traitement des personnes handicapées et malades chroniques ; et/ou
- dans la mesure applicable, des informations syndicales relatives à la garantie de responsabilité en matière de pratiques professionnelles.

## 8 Avec qui partageons-nous vos données à caractère personnel

- 8.1 Nous partageons vos données à caractère personnel, en dehors de notre entreprise, avec nos prestataires ou sous-traitants, pour les finalités décrites dans la présente politique de confidentialité. Ceux-ci sont soumis à des obligations de confidentialité. Nos prestataires et sous-traitants comprennent : les prestataires de services informatiques et de communication, responsables du traitement des paiements, centres d'appel, prestataires de services de réparation, agences de marketing et partenaires, ainsi que nos prestataires de services de messagerie et de livraison.
- 8.2 Sous réserve de respecter les règles relatives au secret professionnel, nous pouvons également partager vos données à caractère personnel avec les catégories de destinataires suivantes, pour les finalités suivantes :
- **Au sein de CNA Hardy** : nous pouvons partager vos données à caractère personnel avec d'autres entités, marques, divisions et filiales de CNA Hardy pour les finalités de traitement décrites dans la présente politique.
  - Les acteurs du marché de l'assurance, si nécessaire, pour proposer, administrer et gérer les services qui vous sont fournis, tels que les assureurs et souscripteurs d'assurance, les coassureurs, les réassureurs, les courtiers, les intermédiaires et les experts en sinistres. Le souscripteur de l'assurance est l'assureur qui souscrit votre police d'assurance et est nommé dans les documents de votre police. Veuillez vous référer à la politique de confidentialité de l'assureur pour de plus amples informations sur ses pratiques en matière de confidentialité. Au Royaume-Uni uniquement, d'autres informations relatives au partage des données à caractère personnel sur le marché de l'assurance et à la manière dont d'autres types de participants traitent les données à caractère personnel sont présentées dans la [Déclaration d'information sur les principales utilisations](#).
  - **Les agences de contrôle et de gestion des risques** telles que les agences de référence en matière de crédit, de casier judiciaire, de prévention de la fraude, de validation des données et d'autres agences de conseil professionnel, si nécessaire, pour prévenir et détecter la fraude

dans le secteur de l'assurance et prendre des mesures pour évaluer le risque par rapport aux polices d'assurance et/ou aux services potentiels ou existants.

- **Conseillers juridiques**, experts en sinistres et enquêteurs en sinistres, si nécessaire, pour enquêter, exercer ou défendre des réclamations en justice, des demandes d'indemnisation ou d'autres réclamations de nature similaire.
- **Professionnels de la santé**, par exemple, lorsque vous fournissez des informations médicales dans le cadre d'une réclamation concernant votre police d'assurance.
- **Les autorités chargées de l'application de la loi**, lorsqu'ils sont tenus de le faire en vertu de la loi, d'une procédure judiciaire, d'une loi, d'une règle, d'une réglementation ou d'une norme professionnelle, ou pour répondre à une assignation, un mandat de perquisition ou toute autre demande légale, et si nécessaire pour faciliter la prévention ou la détection de la criminalité ou l'arrestation ou les poursuites contre les délinquants.
- **Les autorités publiques, les régulateurs et les organismes gouvernementaux**, lorsque cela est nécessaire pour nous conformer à nos obligations légales et réglementaires, ou dans le cadre d'une enquête sur une activité illégale présumée ou avérée.
- **Prestataires tiers**, lorsque nous sous-traitons nos opérations de traitement à des prestataires qui traitent des données à caractère personnel pour notre compte. Par exemple, les prestataires de services informatiques qui gèrent nos systèmes informatiques et de back-office et nos réseaux de télécommunications et les prestataires de centres de contact. Ces traitements resteront sous notre contrôle et seront effectués conformément à nos normes de sécurité et à nos instructions strictes.
- **Ayants-droits de l'activité**, si nous cédon ou transférons une société affiliée ou un portefeuille d'activités, ou acquérons ou fusionnons avec une autre entreprise, en tout ou en partie. Les données à caractère personnel peuvent être partagées avec des tiers concernés dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable et transférées à l'entité cessionnaire (le cas échéant).
- **Commissaires aux comptes et auditeurs externes** lorsque cela est nécessaire pour la réalisation d'audits de la société ou pour enquêter sur une plainte ou une menace pour la sécurité ; et
- **Partenaires commerciaux** tels que des entités de coentreprise, des sponsors et/ou d'autres partenaires commerciaux tiers qui collaborent ou coopèrent avec CNA Hardy sur des projets, événements, produits ou Services. Il convient de consulter leurs politiques de confidentialité pour de plus amples informations sur leurs pratiques en matière de confidentialité.

8.3 En outre, nous pouvons divulguer des informations vous concernant conformément aux exigences légales applicables, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire initiée ou potentielle, à des fins d'application de la loi, ou afin d'établir, d'exercer ou de défendre nos droits légaux, y compris la fourniture d'informations à des tiers à des fins de prévention de la fraude et de réduction du risque de crédit.

## **9 Partage de données à l'étranger**

9.1 En tant que société internationale, nous pouvons conserver ou transférer vos données à caractère personnel à d'autres entités CNA Hardy dans le monde entier, et en particulier à notre société mère CNA Financial Corporation aux États-Unis. Si tel est le cas, nous veillerons à ce que la juridiction d'importation propose un niveau suffisant de protection des données, ou nous communiquerons les données à caractère personnel dans le cadre d'un cadre de conformité complet, flexible et international, qui met en œuvre des mesures et des garanties suffisantes pour s'assurer que vos données à caractère personnel soient protégées conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

9.2 De même, lorsque nous transférons des données à caractère personnel à un tiers situé dans une autre juridiction, nous exigeons que l'une des garanties appropriées suivantes soit en place, conformément aux lois sur la protection des données :

- il existe une décision du Secrétaire d'État britannique au Numérique, à la Culture, aux Médias et aux Sports en ce qui concerne le Royaume-Uni ou de la Commission européenne selon laquelle le pays vers lequel vos données à caractère personnel sont transférées garantit un niveau suffisant de protection des données ; ou
- en l'absence d'une telle décision, les contrats que nous avons conclus avec ces fournisseurs comprennent les Clauses contractuelles types de la Commission européenne (CCT UE) et, pour le Royaume-Uni uniquement, l'Accord international de transfert de données (IDTA) du Royaume-Uni ou l'Addendum du Royaume-Uni aux CCT UE.

9.3 Veuillez nous contacter si vous souhaitez obtenir une copie des garanties spécifiques appliquées à l'exportation de vos données à caractère personnel.

## **10 Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel**

10.1 La durée pendant laquelle nous conserverons vos données à caractère personnel variera et sera déterminée par la finalité pour laquelle nous les utilisons. Nous devons conserver les données aussi longtemps que nécessaire à cette fin, conformément à nos besoins commerciaux, à savoir aussi longtemps que notre relation est en place et, après sa rupture, nous conserverons les données pour les délais de prescription légale en place localement dans chaque juridiction concernée, ce qui nous permettra de nous défendre contre d'éventuelles réclamations (qui peuvent varier d'un pays à

l'autre). Par exemple, si vous résidez au Royaume-Uni ou en Belgique et que nous avons un contrat d'assurance avec votre entreprise, nous conserverons généralement vos données à caractère personnel pour une durée de 7 ans à compter de la résiliation de ce contrat, à moins qu'un litige ne soit envisagé, auquel cas nous les conserverons pour une durée supérieure ou, le cas échéant, pour la durée de conservation prévue par les lois et réglementations applicables.

10.2 Veuillez nous contacter pour de plus amples informations sur les périodes de conservation propres à votre juridiction.

10.3 Pour les durée de conservation propres aux données relatives aux cookies, veuillez vous référer à notre [Politique en matière de cookies](#).

## 11 Vos droits et nous contacter

11.1 Les lois sur la protection des données vous confèrent des droits spécifiques concernant vos données à caractère personnel. Ces droits sont conditionnels et dans certaines circonstances, le droit dont vous vous prévaluez ne s'applique pas à certaines ou à l'ensemble de vos données à caractère personnel. Dans ce cas, nous vous expliquerons sur quoi se fonde notre décision.

11.2 **Le Droit d'Information et d'Accès.** Vous êtes en droit de savoir si nous détenons vos données à caractère personnel et, le cas échéant, de recevoir une copie de vos données à caractère personnel.

11.3 **Le Droit à la Portabilité des données.** Vous êtes en droit de recevoir certaines de vos données à caractère personnel dans un format portable et réutilisable.

11.4 **Le Droit de Rectification des données.** Si vous pensez que nous détenons des informations incorrectes ou incomplètes à votre sujet. Si vous êtes un assuré, veuillez en informer votre courtier qui nous aidera à apporter des corrections.

11.5 **Le Droit à l'Effacement.** Lorsque certaines conditions sont remplies, vous êtes en droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel. La majorité des données à caractère personnel que nous collectons à votre sujet sont destinées à satisfaire à nos obligations légales ou à exécuter un contrat d'assurance. À ce titre, la plupart des données à caractère personnel que nous détenons à votre sujet devront être conservées conformément à nos durées de conservation indiquées afin de remplir ces obligations (voir également le droit d'opposition et le droit de révocation de votre consentement).

11.6 **Le Droit à la Limitation du traitement.** Dans certaines circonstances, vous pouvez nous demander de continuer à conserver vos données à caractère personnel, mais de ne pas les utiliser. Par exemple, si vous estimez que nous détenons des données à caractère personnel vous concernant dont vous pourriez avoir besoin à des fins légales, vous pouvez nous demander de ne pas supprimer ces informations.

- 11.7 **Le Droit d'Opposition (et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé).** Lorsque vous pensez avoir des raisons de vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel, par exemple lorsque notre utilisation est fondée sur des intérêts légitimes, vous pouvez faire une demande d'opposition et nous fournir les détails des raisons pour lesquelles vous pensez que CNA Hardy devrait cesser d'utiliser vos données à caractère personnel à une fin particulière. Chaque fois que nous nous appuyons sur des intérêts légitimes, nous avons entrepris une évaluation approfondie de l'activité de traitement et avons mis en balance nos intérêts commerciaux avec vos droits et libertés, et nous nous sommes assurés d'avoir minimisé l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous avez également la possibilité de vous opposer à toute décision fondée uniquement sur un traitement automatisé et avez le droit d'obtenir une intervention humaine de la part du responsable du traitement, et d'exprimer votre point de vue. Voir également le droit de refus des finalités marketing.
- 11.8 **Le Droit de Révocation du Consentement.** Lorsque nous traitons vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement, vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment en nous contactant. Cela n'affecte pas la légalité de tout traitement effectué avant que vous ne révoquiez votre consentement. Voir également le droit de refus des finalités marketing.
- 11.9 Le droit de refus des finalités marketing. Vous êtes en droit de nous demander de ne pas traiter vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct à tout moment. Pour exercer ce droit, vous pouvez cliquer sur l'option « se désabonner » sur tout courriel de marketing direct que vous recevez de notre part ou nous contacter à l'adresse [dpoenquiries@cna Hardy.com](mailto:dpoenquiries@cna Hardy.com). Si vous choisissez de vous désabonner des communications marketing, nous pouvons conserver une « liste de suppression » contenant vos coordonnées afin que nous sachions que vous vous êtes désabonné et que vous ne soyez pas recontacté. Vos données à caractère personnel figurant sur une liste de suppression ne seront pas utilisées à d'autres fins.

## 12 Nous contacter

- 12.1 Si vous avez des questions concernant la présente politique de confidentialité ou la manière dont nous traitons vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (« DPD ») à l'adresse [dpoenquiries@cna Hardy.com](mailto:dpoenquiries@cna Hardy.com).
- 12.2 Si vous n'êtes pas satisfait de notre utilisation de vos données à caractère personnel ou de notre réponse à votre égard, vous êtes en droit de déposer une plainte auprès de votre autorité locale de protection des données :
- Au Royaume-Uni, il s'agit de l'*Information Commissioner's Office* (« **ICO** ») : <https://ico.org.uk/concerns/>. L'ICO encourage les personnes à tenter de résoudre toutes questions directement dans un premier temps et nous serions ravis de vous aider à répondre à vos préoccupations.

- Les coordonnées des autorités européennes de protection des données sont disponibles ici : [https://www.edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members\\_en](https://www.edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en).

### **13 Modifications apportées à notre politique de confidentialité**

- 13.1 Nous pouvons mettre à jour la présente politique de temps à autre. Le cas échéant, nous mettrons à jour la date de sa dernière modification ci-dessous. En cas de modifications importantes de la politique, vous en serez informé directement.
- 13.2 La dernière mise à jour de la présente politique a été effectuée le 25.06.2024.
- 13.3 Pour demander une copie papier de la présente politique de confidentialité, veuillez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessus.

### **JURIDICTION**

CNA exerce ses activités dans le monde entier avec des bureaux et des sociétés affiliées dans d'autres pays. La présente politique de confidentialité s'applique aux services CNA Hardy proposés au Royaume-Uni et sur divers marchés européens. Pour consulter les politiques et pratiques de confidentialité liées aux opérations exercées en dehors des marchés ci-dessus, veuillez consulter les liens vers d'autres sites et sites affiliés ci-dessous.

[CNA États-Unis](#)

[CNA Canada](#)